

SOMMAIRE

Introduction.....	3
I – SOUS LA PRESSION DE LA CROISSANCE.....	6
1.1. UNE ZONE DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	6
1.1.1. <i>Une dynamique dans le Loiret, mais une forte décélération dans l'Eure-et-Loir....</i>	6
1.1.2. <i>Des difficultés à fixer une population nouvelle</i>	8
1.1.3. <i>majoritairement composée, au nord ouest, de ménages jeunes et actifs</i>	9
1. 2. LES DISPARITES SOCIALES	11
1.2.1. <i>Le niveau de revenu moyen des ménages, plus élevé que dans le reste de la région, progresse moins rapidement depuis 1990</i>	11
1.2.2. <i>Un potentiel fiscal supérieur à la moyenne régionale.....</i>	12
1.2.3. <i>Une forte présence de la population défavorisée dans la zone d'emploi de Dreux.....</i>	15
1.3. LES DESEQUILIBRES ECONOMIQUES	16
1.3.1. <i>Une prédominance de l'emploi industriel au détriment des services aux entreprises et à la population.....</i>	16
1.3.2. <i>A l'exception du bassin de Dreux, le tissu économique a résisté au ralentissement de l'activité de la décennie passée.....</i>	18
1.3.3. <i>Vers la fin du "dessalement francilien" ?</i>	18
1.3.4. <i>L'inégale insertion sur le marché du travail.....</i>	19
II – UN ESPACE SOUS CONTRAINTES.....	21
2.1. LES DESEQUILIBRES ENTRE POPULATION ET EMPLOI.....	21
2.1.1 <i>Un espace rythmé par les migrations quotidiennes.....</i>	21
2.1.2 <i>accentuées par la proximité de la métropole parisienne.....</i>	21
2.1.3 <i>et la déconnexion entre les profils des emplois et des actifs.....</i>	24
2.2. UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS PUBLICS EN RETARD SUR LA PROGRESSION DE LA POPULATION.....	26
2.2.1. <i>Une offre de formation professionnelle initiale déficitaire au nord-ouest</i>	26
2.2.2. <i>Peu de professionnels de santé, pas assez de places d'accueil pour la petite enfance</i>	28
2.2.3. <i>Une offre de loisirs parfois éloignée du lieu de résidence</i>	30
2.2.4. <i>Un déficit d'équipements à vocation culturelle</i>	31
2.3. LA CROISSANCE ATTENDUE DE LA POPULATION.....	34

Introduction

En publiant en 1992 le "livre blanc du Bassin Parisien", la DATAR lance le débat sur le développement de la région capitale en présentant trois scénarios contrastés de métropole concentrée, de métropole multipolaire centralisée ou bien de réseau métropolitain maillé.

A la suite de ce livre blanc et du "scénario des huit, scénario de l'équilibre" publié par les huit présidents des régions concernées réunis au sein d'une conférence permanente (1993), un accord sur une stratégie d'aménagement a été formalisé à travers la "Charte du Bassin Parisien" (1994) qui retient le principe d'un aménagement intégrant un réseau urbain maillé dans une trame verte préservée.

Puis, en 1995 le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Transports et du Tourisme publie un "atlas des franges franciliennes" ; il évoque "un espace d'équilibre, trait d'union du Bassin Parisien (...) dont les limites dépassent les cadres habituels de l'organisation territoriale" et il tente d'en faire émerger les contours parmi 6 régions et 11 départements. En région Centre, l'espace frontalier avec la région parisienne y est identifié comme un espace stratégique en raison de pressions économiques et foncières.

C'est pour tenir compte des enjeux spécifiques à ce territoire de proximité avec l'Ile-de-France que l'Etat et la Région Centre sont convenus, au titre du Contrat de Plan 2000 – 2006, de réserver une enveloppe de 84 MF destinés à "faciliter la mise en œuvre de réponses adaptées à cette situation" et à "accompagner les démarches d'organisation territoriale ainsi que les programmes d'investissements publics conçus dans cette stratégie".

C'est à cet effet que ce rapport s'est attaché à identifier les caractéristiques de ces territoires, les risques qui pèsent sur leur développement, avant de préconiser des pistes d'orientations pour les politiques publiques dans les franges franciliennes en Région Centre.

*

Les franges franciliennes ont été définies dans le cadre du Contrat de Plan interrégional 1994-98 comme "un anneau d'une largeur moyenne de 50 kilomètres qui s'étend sur l'Ile-de-France et les cinq régions qui l'entourent, la Picardie, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, le Centre et la Haute-Normandie. Elles se composent de territoires très divers par leur géographie physique et humaine et très morcelés au plan administratif, mais structurés par un réseau de villes petites et moyennes".

Plus récemment, dans le cadre d'une étude commanditée par la Mission Interministérielle Inter-régionale d'Aménagement du Territoire Bassin parisien (MIAT)¹, le cabinet TETRA-WURTZ a proposé d'identifier, dans cet ensemble, un territoire test, le quadrilatère Beauce-Gâtinais-Essonnes-Loing.

Si l'on s'en réfère à sa définition littérale, le terme de "franges" désigne "une limite imprécise entre deux états, deux notions" (Le Robert). De fait, elles recouvrent un territoire interrégional dans lequel on distingue les franges intérieures (situées à l'intérieur de la région Ile-de-France, en Seine-et-Marne et en Essonne) et les franges extérieures qui regroupent les quatre zones d'emploi en région Centre limitrophes à l'Ile-de-France. Ce quadrilatère est desservi par un maillage de villes petites et moyennes, où la métropolisation² est globalement faible au regard de l'ensemble francilien. Dessinant les contours flous de l'agglomération parisienne, les villes de Chartres, Montargis, Fontainebleau, Montereau, Etampes, Nemours ou Dreux en forment l'armature urbaine ; elles ont chacune une population comprise entre 20 000 et 87 000 habitants.

¹ "Approche territoriale des franges franciliennes : Centre et Ile-de-France" ; Agence Ducamp Borries Wurtz/TETRA (rapport de synthèse pour la MIAT Bassin parisien) – Novembre 2001.

² Selon TETRA-WURTZ, l'offre de métropolisation désigne la concentration croissante des hommes, des richesses et des investissements.

Les franges Franciliennes et leur environnement



Cet espace est relativement homogène sur le plan de la géographie physique : vaste ensemble plat coupé en son sein par trois vallées bien marquées - le Loing, l'Essonne et l'Eure - et par trois coupures vertes, la couronne forestière parisienne, la forêt d'Orléans et le Perche bocager. Mais la qualité environnementale et paysagère ou "l'offre de nature" est plus dense dans les franges intérieures, ce qui contraste fortement avec la situation observée dans les franges en région Centre.

Pour l'ensemble des franges extérieures, la proximité de l'Ile-de-France est une source d'attractivité, tant économique que résidentielle. Le tableau qui suit en présente une illustration en montrant l'évolution de la part des actifs qui, résidant dans les territoires des franges en région Centre, occupent un emploi dans la région Ile-de-France. Déjà supérieur à la moyenne régionale en 1990, ce nombre s'est accru au cours de la dernière décennie pour atteindre 18,6 % des actifs occupés contre 5,3 % dans l'ensemble de la Région Centre.

PART DES ACTIFS OCCUPES EN ILE-DE-FRANCE : zones d'emploi et ensemble de la région Centre

1999	DREUX	CHARTRES	PITHIVIERS	MONTARGIS	REGION CENTRE
Actifs occupés	47 043	86 124	23 622	43 017	977 755
- Dt en Ile-de-France	10 969	17 092	4 258	4 827	52 052
- En %	23,3	19,8	18,0	11,2	5,3
Rappel : taux 1990	18,1	17,6	13,4	9,2	4,6

Le développement et l'attractivité des franges conjuguent trois dynamiques qui interagissent sur le même territoire : la première exprime le développement endogène à chaque bassin d'emploi, éventuellement soutenu par des différences de réglementations ou de prix, notamment en matière d'immobilier ; la seconde résulte du développement des franges internes de l'Ile-de-France qui touche par proximité les bassins d'emploi voisins des franges externes ; la troisième, enfin, est issue de la dynamique de développement propre à la région parisienne qui tend, par des infrastructures de transports appropriées, quoique saturées, et par l'évolution des prix de l'immobilier, à éloigner de leur bassin d'emploi des salariés qui établissent leur résidence en région Centre.

L'alliance de ces facteurs concourt à l'attractivité résidentielle de ces territoires, mais elle emporte des risques de déséquilibres et de tensions internes. Les besoins d'équipements et de services concernent ainsi une population résidente qui produit de la richesse en dehors du bassin d'emploi ; l'ancrage territorial d'une partie de la population est moins assuré, faisant place à un turn-over plus important des populations ; l'identification au territoire de résidence est altérée par les migrations alternantes qui se traduisent parfois en de longs trajets quotidiens pour rejoindre le lieu de travail.

Cette pression exercée sur ces territoires en croissance plaide pour une approche spécifique des quatre bassins d'emploi situés en région Centre - Dreux, Chartres, Pithiviers et Montargis - qui forment l'espace des franges franciliennes externes décrit dans ce rapport.

Les contraintes issues de l'architecture des réseaux de transport, des déséquilibres entre populations et emplois, de l'insuffisance de services et d'équipements ainsi que de la consommation des ressources et des espaces naturels justifient une intervention concertée de l'Etat et de la Région.

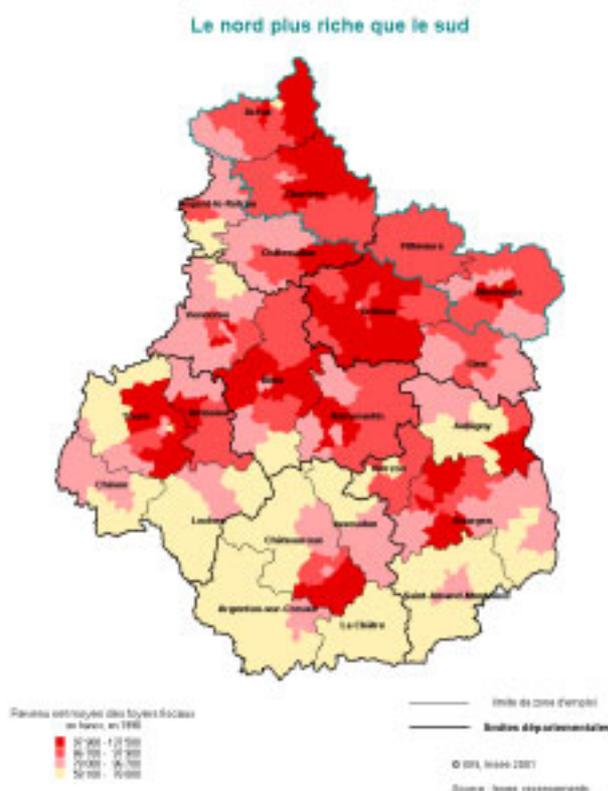
Aux risques d'une croissance déséquilibrée par une consommation des ressources locales qui nourrirait l'ensemble francilien sans trouver de contrepartie dans un ancrage territorial, il est suggéré d'organiser le développement de ces territoires, en renforçant la connaissance et l'expertise de l'attractivité des franges, d'une part, et en généralisant la pratique de la planification territoriale en prenant appui sur les villes moyennes, les communautés de communes et les pays, d'autre part.

La structure sociale diffère sensiblement d'une partie à l'autre des franges. Au nord-ouest, la population est plus jeune, composée de jeunes ménages avec enfants, actifs le plus souvent. Au sud-est on compte davantage de "petits" ménages parmi lesquels les retraités occupent une place plus importante.

1. 2. LES DISPARITES SOCIALES

1.2.1. Le niveau de revenu moyen des ménages, plus élevé que dans le reste de la région, progresse moins rapidement depuis 1990

Appréhendée au travers des revenus, la situation des franges apparaît globalement favorable. D'une façon générale, ces bassins d'emploi et l'axe ligérien constituent deux "macro-territoires" qui se distinguent du reste de la région. Pris dans leur ensemble, l'un comme l'autre rassemblent une population dont les revenus apparaissent relativement élevés, spécialement au regard du sud de la région et tout particulièrement du département de l'Indre.



Dans le nord de la région Centre, le revenu moyen en 1998 est supérieur de près de 5% à la moyenne régionale. En particulier, la zone d'emploi de Chartres dispose de revenus élevés au regard de la norme régionale : +12%. Au sein de ce bassin, des différences existent naturellement entre les cantons mais, à l'exception de Lucé (-10%), tous affichent des résultats supérieurs à la moyenne. Dans la banlieue nord, est et sud de Chartres, les écarts sont particulièrement considérables, de 30 à 46%.

Les zones d'emploi de Dreux et Pithiviers présentent des résultats comparables (un peu

plus de 2% de plus que la moyenne régionale). Dans le Pithiverais la situation est assez homogène d'un canton à l'autre. Entre Beaune-la-Rolande, au revenu le plus faible (-3% de la moyenne régionale) et Malesherbes au revenu le plus fort (+7%), l'écart est assez réduit. Le bassin Drouais, à l'inverse, connaît des situations très contrastées. Les habitants situés "à la frontière" de l'Île-de-France, dans les cantons d'Anet, Dreux-Est ou Nogent-le-Roi – déjà repérés pour la vivacité de leur croissance démographique – disposent de revenus supérieurs de 20 à 33% de la moyenne régionale. A Dreux (-20%) ou à l'est de la zone d'emploi (Senonches, La Ferté-Vidame ou même Brézolles), les résultats sont en revanche en deçà.

La zone d'emploi de Montargis fait exception à cette situation globalement favorable. Elle accuse en effet, dans son ensemble, un retard de près de 4% et, Amilly et Ferrières mis à part, tous les cantons présentent des moyennes inférieures à la référence régionale. L'écart est particulièrement important pour la commune de Montargis (-18%) et le canton de Chalette-sur-Loing (-12 %).

Mais si les revenus dans les franges sont relativement élevés, globalement, leur évolution au cours des années 90 est moins favorable que dans le reste de la région. La situation est analogue à celle de la démographie ; elle reste aujourd'hui avantageuse, mais cet avantage se réduit au cours de la période récente.

Dans les zones de Dreux et de Pithiviers le recul relatif est particulièrement sensible. Entre 1990 et 1998, le revenu moyen n'a progressé que de 10% à 11%, contre 15% pour l'ensemble de la région. Toutefois, dans le bassin Drouais, la situation est contrastée : si les revenus dans la ville de Dreux, déjà très en retard en 1990, se détériorent à nouveau sensiblement au cours des années 90, ceux des cantons de Senonches ou de La Ferté-Vidame, les "plus pauvres" en 1990, s'améliorent au contraire par des croissances soutenues. Dans la zone d'emploi de Pithiviers, l'évolution récente tend à réduire les disparités territoriales. Ainsi l'amplitude des écarts est-elle réduite de moitié entre les cantons de Malesherbes et Beaune-la-Rolande.

Dans le Montargois, le différentiel de croissance avec l'ensemble de la région est moins prononcé. Mais le même phénomène de réduction des écarts de richesse est observé ; les cantons les "plus pauvres" comblent une partie de leur retard à l'exception notable de la ville centre, Montargis, dont la situation relative se dégrade encore davantage.

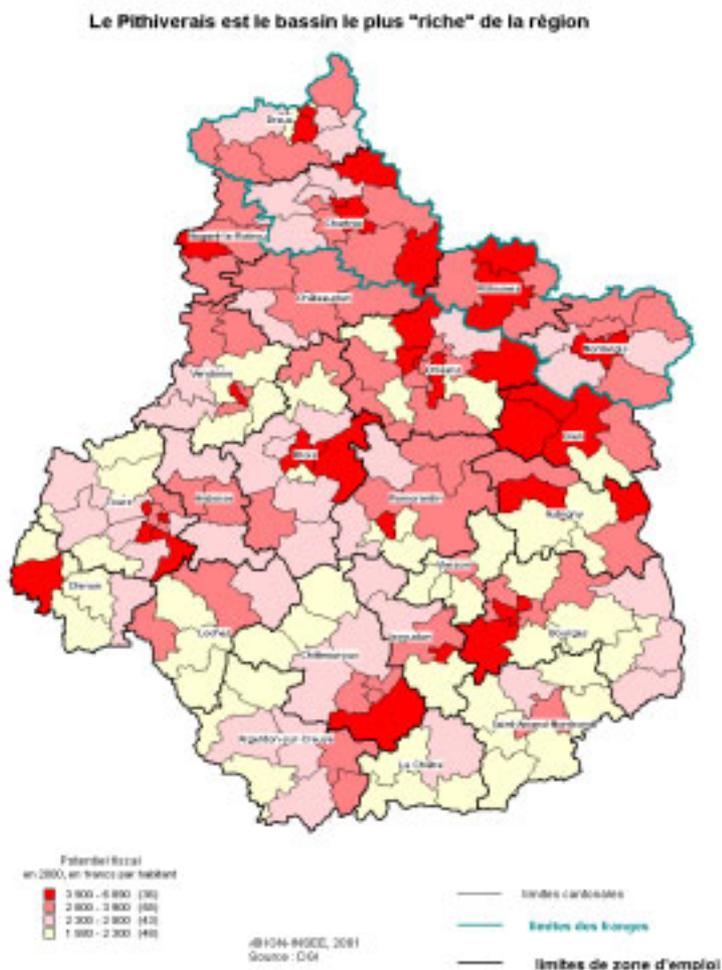
A l'inverse, dans la zone d'emploi de Chartres, une forme de ségrégation spatiale semble s'accroître. La périphérie de la ville, hors les cantons de Lucé et Mainvilliers, qui constituait la zone "la plus riche" en 1990, enregistre depuis une forte progression des revenus. A l'inverse, les cantons aux plus faibles revenus, Lucé d'abord mais aussi Mainvilliers, Janville, Voves, connaissent des progressions inférieures à la norme régionale, de sorte que l'amplitude des écarts entre cantons s'accroît.

1.2.2. Un potentiel fiscal supérieur à la moyenne régionale

Observées à travers le prisme de la fiscalité locale, les différentes caractéristiques des franges ne semblent pas devoir les conduire dans des situations financières particulièrement tendues. L'impôt levé par les communes des franges (et leurs groupements), nécessaire à l'équilibre de leur budget, est très voisin des normes régionales, à peine inférieur : 3.100 francs par habitant contre 3.200 F dans le reste de la région. Mais les franges ne sont pas homogènes de ce point de vue. Le produit fiscal dans le Montargois – le plus élevé des 4 zones d'emploi – est supérieur de près de 35% à celui du Pithiverais – le plus faible.

Ces différences de recettes fiscales ne traduisent pas, loin s'en faut, des écarts de richesse intrinsèque entre ces territoires mais bien davantage des différences dans la taxation de cette richesse. Ainsi dans les franges la matière imposable est plus importante que dans le reste de la région eu égard à leur population respective. Dans la zone d'emploi de Pithiviers en

particulier, le potentiel fiscal⁵ par habitant est même le plus élevé de toute la région Centre. Celui du Montargois à l'inverse est le plus faible des 4 zones qui constituent les franges. De très fortes modulations de la pression fiscale conduisent ainsi à inverser la hiérarchie initiale des richesses.



Dans leur ensemble, les communes des franges mobilisent leur potentiel fiscal à hauteur de 86,7% – toutes impositions directes locales confondues – contre 94,1 % dans le reste de la région : 94,1%. Ainsi, les taux d'imposition sont-ils ici inférieurs de 8% à ce qu'ils sont là.

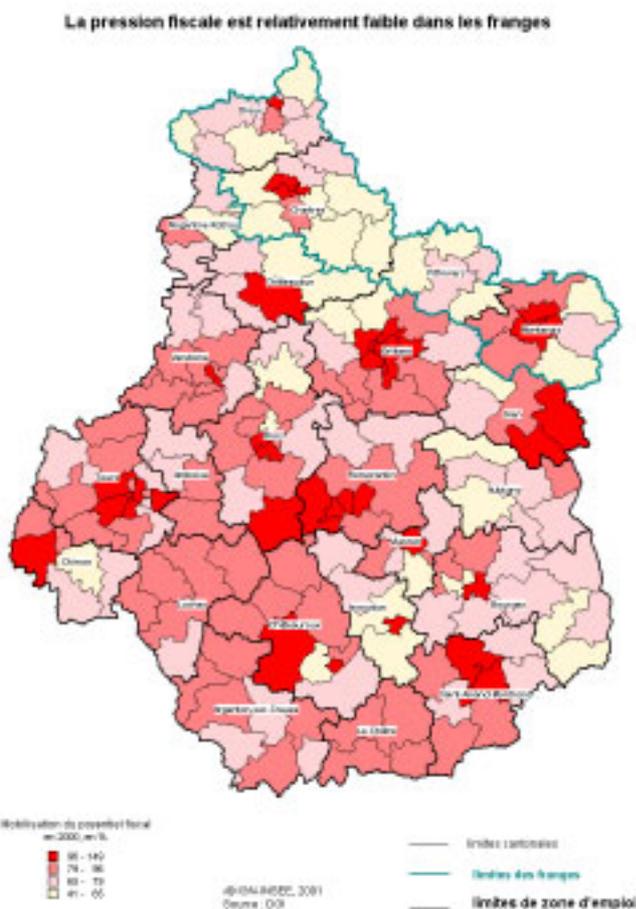
Cependant, cette moyenne agrège des comportements en matière de fiscalité très différenciés. Dans le bassin du Montargois la pression fiscale est forte - le potentiel est mobilisé à 104,5% - ce qui le distingue du reste des franges et le situe au deuxième rang des zones d'emploi de la région derrière celle d'Orléans. Mais au-delà, la répartition de cet effort fiscal soutenu entre les différentes catégories de contribuables est également spécifique. Les entreprises, par la taxe professionnelle et le foncier, bâti ou non, sont spécialement sollicitées avec des taux supérieurs d'environ 15% à ceux pratiqués ailleurs dans la région. Le taux de la taxe d'habitation est en revanche à peine supérieur (+3 points).

Dans les trois autres bassins, la pression est plus faible que la référence régionale. Mais les écarts avec celle-ci diffèrent. C'est dans le Pithiverais que la mobilisation est la plus modeste (60,2%). C'est de loin le niveau le plus bas observé parmi les zones d'emploi de la région. Ici les entreprises en sont les premières bénéficiaires. Le taux moyen de taxe professionnelle dans le bassin, pour les communes et leurs groupements, est en effet de 7,5%, soit 44% en dessous des taux relevés dans le reste de la région.

⁵ Le potentiel fiscal mesure ce que serait le produit fiscal si les taux votés pour chacune des 4 taxes étaient égaux aux taux moyens nationaux.

La pression fiscale sur les entreprises du bassin de Montargis – sa composante communale du moins – est ainsi deux fois plus élevée que celle supportée dans le bassin voisin de Pithiviers. Les taux d'imposition sont également plutôt faibles dans le bassin Drouais où le potentiel fiscal est sollicité à hauteur de 81,8%. La modération bénéficie aux différents contribuables et spécialement aux propriétaires du foncier non bâti pour lesquels les taux sont inférieurs d'un quart à la moyenne régionale.

Le bassin de Chartres présente une fiscalité atypique. La pression fiscale est modérée (mobilisation de 89,2%), de 5 points inférieure au reste de la région. Cependant, le bénéfice en est très inégalement réparti. Le foncier non bâti est spécialement peu taxé. Le taux moyen est inférieur de 34% à la référence ; c'est en outre très nettement le plus faible de toutes les zones d'emploi de la région. Le bassin apparaît en revanche le "plus cher" pour la taxe sur le foncier bâti (+30 % par rapport au reste de la région).



Comparée au reste de la région, et hormis la situation atypique du bassin de Montargis, les franges apparaissent comme un territoire potentiellement riche – au sens où les bases de la fiscalité directe locale sont élevées – qui permet de lever un même impôt avec une pression moindre qu'ailleurs en région. **Mais la comparaison avec la partie limitrophe de l'Île-de-France⁶ place les franges de la région Centre dans la situation inverse** : celle d'un territoire plus pauvre (le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'un quart), contraint de recourir à une pression plus élevée (la mobilisation est supérieure de près de 9%) pour une recette fiscale malgré cela réduite de 19%.

Cependant, les stratégies fiscales divergent entre les deux versants de la frontière régionale et s'adaptent à la matière imposable disponible. Ainsi, la pression fiscale sur les

⁶ Sont ici retenues les zones d'emploi franciliennes jouxtant ou relativement proches des franges de la région Centre : Mantes-la-Jolie, Versailles, Orsay, Orly, Dourdan, Etampes, Evry, Melun, Fontainebleau et Nemours.

entreprises est légèrement supérieure du côté francilien tandis que les taux applicables principalement aux ménages (taxe sur le foncier bâti et taxe d'habitation) y sont sensiblement plus faibles.

Ces taxes "ménages" contribuent largement à la différence de richesse entre les deux territoires. Leurs bases fournissent un potentiel supplémentaire de 1 000 F par habitant contre 350 F "seulement" pour la taxe professionnelle. La valeur locative des locaux d'habitation semble bien être une différence essentielle entre les deux versants susceptible d'expliquer le **fonctionnement "résidentiel" des franges de la région Centre**. La valeur locative brute moyenne s'échelonne entre 13.000 et 13.700 francs dans les 4 zones du Centre et de 19.000 à 28.600 francs dans les zones d'emploi franciliennes de référence. De ce point de vue, la frontière régionale marque une césure nette entre le Centre et l'Île-de-France, spécialement dans la partie nord-ouest des franges.

1.2.3. Une forte présence de la population défavorisée dans la zone d'emploi de Dreux

L'analyse du nombre de bénéficiaires du RMI, indicateur d'une forme de précarité, confirme la situation sociale "privilégiée" des franges dans leur ensemble. La proportion de bénéficiaires par rapport à la population est globalement moindre que dans l'ensemble de la région (11,5 ‰ contre 13,2 ‰).

Elle est cependant plus forte dans la zone d'emploi de Dreux, où la situation apparaît être particulièrement dégradée dans la ville centre (32 ‰), de même que dans les cantons ruraux voisins, tels Brézolles ou Senonches, qui présentent des taux de bénéficiaires du RMI sensiblement supérieurs à ce que l'on observe ailleurs en milieu rural.

De même, la situation du Montargois est peu favorable. Au-delà de la ville même de Montargis, des cantons ruraux connaissent des taux élevés. Ainsi, Châtillon-Coligny, Châteaurenard ou Courtenay présentent-ils des ratios importants de ménages bénéficiaires de ce minima social : de 10 à 15 ‰.

Depuis 1993, creux de la vague de la situation conjoncturelle du pays, la donne a évolué défavorablement dans les zones d'emploi de Montargis et de Dreux. Dans la première, tous les cantons, à l'exception notable d'Amilly, ont enregistré une sensible progression du nombre de bénéficiaires du RMI. Dans la seconde, la dégradation concerne essentiellement la ville de Dreux et sa banlieue sud.

En dépit de la présence d'une ville importante, où se concentrent souvent les situations de précarité, la zone d'emploi de Chartres est relativement peu touchée (9,6 ‰), tout comme la zone d'emploi de Pithiviers (7,0 ‰), peu urbanisée il est vrai. Dans le bassin de Chartres, seul le canton de Lucé enregistre une forte détérioration. Dans trois autres cantons au contraire, ainsi que dans la ville de Chartres, la proportion de bénéficiaires diminue.

Au regard de la situation sociale de ses habitants, les territoires des franges présentent des contrastes. La césure n'est plus ici départementale mais oppose deux bassins socialement fragilisés, Dreux et Montargis, aux zones d'emploi de Chartres et Pithiviers aux situations diversement enviables.

La zone d'emploi de Chartres connaît de loin la situation la plus favorable. Les revenus y sont plus élevés qu'ailleurs et la précarité circonscrite au seul canton de Lucé. Cette position avantageuse prévalait déjà au début des années 90 et s'est maintenue depuis.

Le Pithiverais, plus rural, semble à l'écart d'une certaine forme de précarité généralement concentrée en milieu urbain. Mais les revenus de ses habitants évoluent peu favorablement, même s'ils restent supérieurs à la moyenne régionale.

A l'opposé, le Montargois apparaît dans la situation sociale la plus vulnérable. Les revenus accusent un retard qui va s'amplifiant. Une certaine forme de précarité s'accroît et se propage à l'ensemble du bassin, y compris dans ses parties rurales.

1.3. LES DESEQUILIBRES ECONOMIQUES

1.3.1. Une prédominance de l'emploi industriel au détriment des services aux entreprises et à la population

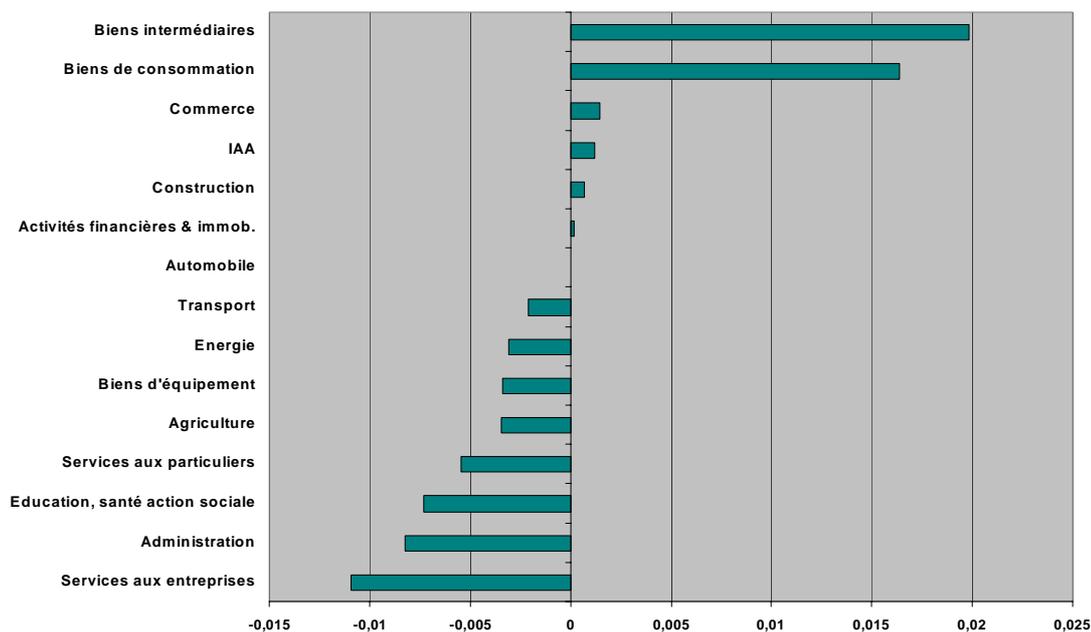
Le tissu économique des franges franciliennes se caractérise par une très forte industrialisation. Fin 1999⁷, 30% des salariés travaillent dans un secteur industriel, très au-delà de la moyenne régionale (24%). Les franges contribuent en fait très largement à la "vocation industrielle" de la région Centre.

Le déséquilibre dans la structure sectorielle du tissu productif au profit du "secondaire" est une forte spécificité des franges franciliennes. Elles concentrent 18,7% de l'emploi salarié total de la région, mais avec 23,4% de l'emploi industriel, et seulement 17,1% des emplois dans les services. C'est là un trait commun à l'ensemble des franges même si l'intensité de l'emprise industrielle diffère d'un bassin à l'autre. Ainsi la part des salariés travaillant dans l'industrie atteint 38% dans la zone d'emploi de Dreux et jusqu'à près de 41% dans celle de Pithiviers. A Chartres et Montargis le déséquilibre entre industrie et services est moins accentué, le secondaire n'occupant " que " 25 et 26% des salariés.

En dépit de la vocation naturelle de la Beauce, l'agriculture n'occupe qu'une place marginale dans le salariat. La construction se situe à un niveau très voisin de ce qui est observé ailleurs. Ce sont donc les services qui, s'ils restent naturellement majoritaires, apparaissent en retrait au regard des normes régionales et plus encore nationales.

⁷ Source : estimations provisoires de l'emploi salarié au 31-12-1999. Les données traitant de ce thème et issues du recensement de 1999 ne sont pas encore disponibles à ce jour.

Spécificités sectorielles des franges



Au cours des années 1950-1960, ces territoires ont tous bénéficié de la décentralisation d'entreprises franciliennes. Cet épisode marque le début de la vocation industrielle du bassin de Chartres, jusqu'alors essentiellement tourné vers l'agriculture. A Montargis à l'inverse, le mouvement n'a fait que conforter une tradition déjà ancienne (l'implantation d'Hutchinson, symbole de l'industrie Montargoise, date de 1853). L'histoire de l'industrialisation de ces territoires contribue du reste à expliquer leur spécialisation.

D'industrialisation plus récente, les bassins économiques d'Eure-et-Loir se caractérisent par leur positionnement dans des secteurs en développement. Ainsi la pharmacie-parfumerie constitue la principale spécificité des tissus industriels de Chartres et de Dreux où se sont organisées de véritables filières. L'activité économique de la zone d'emploi de Dreux s'appuie aussi sur l'électronique et l'automobile. Le développement de la production de biens intermédiaires, et notamment du secteur de la chimie-caoutchouc-plastique, singularise la zone d'emploi de Montargis. L'identité industrielle du Pithiverais s'articule autour de deux ou trois pôles de spécialisation forts que sont le livre et l'imprimerie, l'agroalimentaire et la fabrication de composants électriques et électroniques.

En "négatif" de cette vocation industrielle des franges, l'atrophie du secteur des services est une constante des quatre bassins. Sur l'ensemble des franges on compte 2,1 salariés dans les services pour un dans l'industrie alors que le ratio est de 3,1 dans le reste de la région. Pour une petite part, cela résulte de ce que les franges ne comptent qu'une préfecture – Chartres – alors que les villes préfectures concentrent traditionnellement nombre d'emplois dans les administrations de services publics. Toutefois, le même ratio calculé hors administration confirme la faiblesse relative du tertiaire.

D'une façon très générale – seul le bassin de Montargis fait exception – ce sont les services aux entreprises qui sont les plus nettement sous-représentés. Ils ne totalisent que 9,4% de l'emploi salarié contre 11,9% dans le reste de la région. Cette situation est clairement accentuée dans les zones d'emploi de Pithiviers (6,5%) et de Dreux (7,8%). Les services de "postes et télécommunication" et de "conseil et assistance" sont particulièrement peu développés. Même si les effectifs concernés sont moins nombreux, la sous-représentation des services de "recherche et développement" (0,2% dans les franges contre 0,7% ailleurs) est sans doute significative de la nature des emplois proposés dans ces territoires et de ce qu'ils

restent tournés vers la production plutôt que vers les fonctions de conception ou de direction. Les services de santé et d'action sociale occupent également moins de salariés dans les franges qu'ailleurs. C'est dans le Montargois que le déficit est le plus net : 7,8% contre 10,4% dans le reste de la région. Enfin, parmi les services aux particuliers, ceux liés au tourisme apparaissent en retrait, spécialement dans les bassins de Pithiviers et de Dreux.

1.3.2. A l'exception du bassin de Dreux, le tissu économique a résisté au ralentissement de l'activité de la décennie passée

Ce tissu économique des franges, très spécifique, a plutôt mieux traversé les turbulences conjoncturelles des années 90 que le reste de l'appareil productif régional. De la fin des années 80 jusqu'à la récession de 1993, la région a vécu une phase de ralentissement de l'activité au cours de laquelle l'emploi s'est contracté, spécialement dans l'industrie.

Les franges franciliennes ont connu ce mouvement mais l'emploi industriel a mieux résisté, ne cédant que 6,3% de ses effectifs contre 11% dans le reste de la région. Dans la période de flottement qui a suivi, entre 1993 et 1996, l'emploi industriel s'est stabilisé dans les franges alors qu'ailleurs il continuait de perdre du terrain. Quand enfin la reprise s'est installée, à compter de 1996, on a même enregistré un regain d'emploi dans le secteur (+1,5% entre 1996 et 1999) alors que la baisse perdurait dans les autres zones d'emploi de la région. C'est ainsi que les effectifs de l'industrie ont reculé d'à peine 5% au cours des années 90 dans les franges contre plus de 14% dans le reste de la région.

Durant la même période, l'emploi tertiaire a également progressé plus vite dans ce territoire et seules l'agriculture et la construction ont vu leurs emplois salariés diminuer plus sensiblement qu'ailleurs.

Cette "robustesse" de l'appareil productif des franges concerne toutes les zones d'emploi à la très notable exception de celui de Dreux dont la situation s'est fortement dégradée. Ici l'érosion industrielle (-15% entre 1989 et 1999) est aussi forte que celle observée dans la région. Elle s'accompagne d'une perte du quart des emplois dans la construction et d'une baisse de 10% dans le commerce.

En revanche, la création d'entreprises ou d'établissements ne distingue pas nettement les franges du contexte régional. Lissés sur les quatre dernières années, les taux de création des quatre zones d'emploi sont très conformes aux tendances régionales. La faiblesse endémique de la création dans la région touche donc également ces territoires situés aux franges de l'Ile-de-France.

1.3.3. Vers la fin du "desserrement francilien" ?

L'histoire du développement industriel des franges et le rôle qu'y a joué la "décentralisation" francilienne expliquent également la plus grande dépendance de son tissu productif vis à vis de l'Ile-de-France. En 2000, les établissements industriels dépendant d'un siège francilien emploient 39% des salariés du secteur : c'est davantage que dans le reste de la région (34%), mais cette caractéristique va s'amenuisant. Par exemple, en cinq ans, sous l'effet des restructurations, notamment, la proportion a reculé de 5% à Dreux, de 9% à Chartres. Cette "dépendance" reste significativement plus forte dans les bassins de Dreux (42%) et de Montargis (49,5%) pour lequel les centres de décision sont majoritairement basés en Ile-de-France.

Le développement économique "exporté" s'est limité à la sphère industrielle et les établissements de services aujourd'hui implantés dans les franges sont plutôt moins liés à la région parisienne que ne le sont ceux installés ailleurs en région Centre.

L'analyse des transferts d'établissements ne fait plus apparaître de flux significatifs qui pourraient s'apparenter à un quelconque prolongement du "desserrement francilien" connu

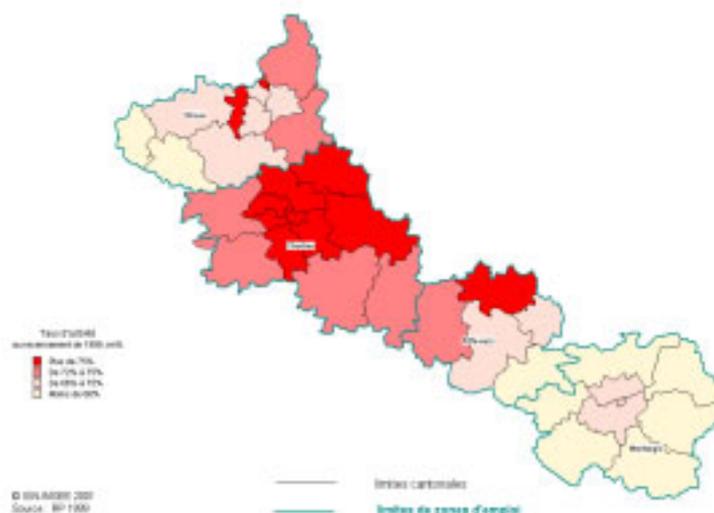
dans les années 60. Ainsi en 2000, les franges ont enregistré 189 arrivées d'établissements⁸ mais aussi 157 départs. Le solde est bien marginal eu égard au stock, environ 17.000 établissements. Il l'est plus encore en termes d'emploi. Il s'agit en effet de "micro-établissements", sans salarié le plus souvent. Ces mouvements correspondent davantage à des logiques de migrations d'individus qu'à des stratégies d'implantation d'activité économique. Ils obéissent du reste aux mêmes règles que celles observées sur les mouvements migratoires de population : l'essentiel des arrivées vient d'Ile-de-France tandis que les départs sont largement plus disséminés.

1.3.4. L'inégale insertion sur le marché du travail

Les situations sociales différenciées observées au sein des franges s'expliquent sans doute en partie par l'évolution du fonctionnement des marchés locaux du travail. Dans l'ensemble de ce territoire, et de façon nettement plus soutenue que pour la région, **le nombre d'actifs – c'est-à-dire l'offre de main d'œuvre – a progressé au cours des années 90.**

La progression dans les bassins de Chartres (+8,2%) et Pithiviers (+6,5%) est presque sans égale en région Centre (seules les zones d'emploi d'Amboise et d'Orléans enregistrent des évolutions légèrement supérieures). Celle de Montargis (+4,7%) compte aussi parmi les plus élevées. Ces évolutions sont naturellement à mettre en relation avec les dynamiques démographiques déjà évoquées. A Dreux, en dépit du tassement démographique, le nombre d'actifs progresse également, même si le rythme est ici inférieur à la moyenne régionale.

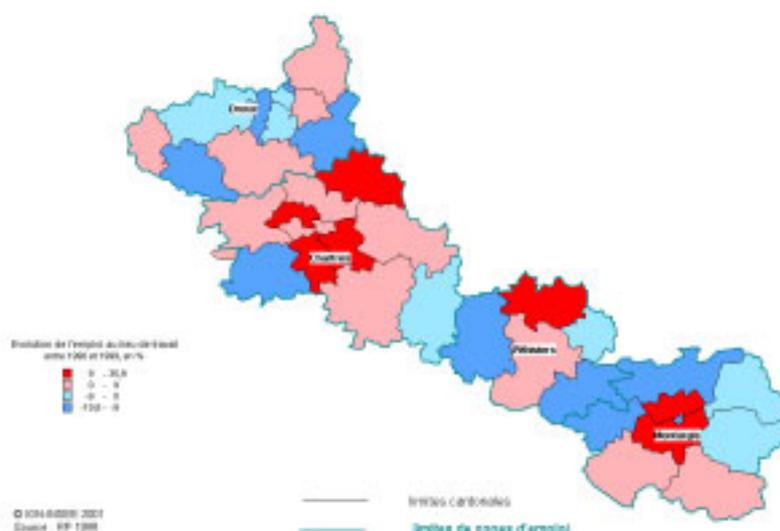
Les taux d'activité opposent les bassins de Chartres et de Montargis



Mais la demande de travail émanant des entreprises n'a pas toujours suivi cette évolution, générant des tensions plus ou moins vives. A Chartres et Pithiviers, les créations d'emploi ont été soutenues. Sans atteindre le rythme de croissance de l'offre de travail, la demande s'en est toutefois approchée, limitant à 2% le différentiel entre les deux. Le retard de la création d'emploi est déjà plus accentué à Montargis (4%), mais c'est dans la zone d'emploi de Dreux que le décalage entre la croissance de l'offre et de la demande est le plus important. Les emplois offerts dans le bassin régressent de 6,2% quand les actifs augmentent de 2,4%. Cet écart de près de 9 points est du reste le plus élevé de ceux enregistrés dans la région.

⁸ Ne sont ici retenus que les transferts d'établissements impliquant un changement de zone d'emploi. Le gros des transferts sont de proximité et s'effectuent sur de très courtes distances, souvent au sein d'une même commune.

Les créations d'emploi particulièrement fortes dans le bassin de Chartres



Toutefois la tendance forte de ce dernier quart de siècle est “ l’ouverture des frontières ” des marchés locaux du travail. **Le divorce entre lieux de travail et de résidence** se consomme toujours davantage et l’équilibre entre offre et demande ne s’effectue plus strictement dans l’enceinte des zones d’emploi. Ce phénomène est **particulièrement vrai dans les franges franciliennes**.

En 1999, **ces territoires recèlent nettement moins d’emplois qu’ils n’hébergent d’actifs en emploi** : de 14 à 18% de moins pour Chartres et Dreux, de 9 à 10% pour Montargis et Pithiviers. Au cours de la dernière décennie, ce comportement “**d’exportateur de main d’œuvre**” – au sens où de nombreux résidents vont travailler en dehors de la zone d’emploi – s’est globalement accentué, contribuant à limiter les tensions sur les marchés locaux du travail.

Ainsi **dans les franges, le nombre d’actifs occupés a progressé de 3,9% contre seulement 1,7% pour l’emploi offert**. Le retard du second par rapport aux premiers s’est donc à nouveau creusé. C’est là une caractéristique des franges que l’on ne retrouve pas dans le reste de la région où emplois et actifs occupés ont connu la même évolution. **Pour autant, cette mobilité accrue des actifs ne suffit pas à absorber la totalité du surplus de main d’œuvre et le chômage s’est développé**. A Chartres et Pithiviers, le taux de chômage – mesuré par le recensement de la population⁹ – n’a progressé “que de” 1,2 point, ce qui constitue de bons résultats au regard du contexte régional (+ 2 points). A Montargis la progression est de 3 points ; à Dreux, elle atteint 4 points et situe la zone d’emploi à l’avant dernier rang, juste devant Vierzon. Cette hiérarchie reflète les disparités sociales précédemment décrites.

Les statistiques qui fondent cette analyse datent de 1999 pour le recensement ou les données sur le RMI et de 1998 pour ce qui est des revenus. La situation de l’emploi a, depuis, considérablement évolué et les dernières mesures du taux de chômage au sens du BIT – uniquement disponibles au niveau des zones d’emploi – suggèrent que la situation dans le Montargois s’est légèrement améliorée. Le taux de chômage de la zone, resté supérieur à la moyenne régionale jusqu’au printemps 2000, est depuis en dessous de ce seuil. Les évolutions des trois autres bassins sont relativement parallèles et les analyses appuyées sur les données de 1999 semblent prévaloir.

⁹ Le dénombrement des chômeurs lors du recensement s’appuie sur la déclaration des individus. Il diffère de la mesure au sens du bureau international du travail (BIT) de sorte que les taux de chômage issus des deux sources ne sont pas directement comparables.

Au cours des années 90, la dynamique d'insertion sur le marché du travail confirme les disparités sociales observées au sein des franges.

Dans les zones de Chartres et de Pithiviers, la dynamique de l'emploi offert par le tissu productif local permet d'absorber l'essentiel de la progression, pourtant vive, du nombre d'actifs et limite ainsi la dérive du chômage.

A Dreux à l'inverse, offre et demande de travail ont suivi des directions contraires. Le nombre d'emplois offerts diminue fortement.

La zone d'emploi de Montargis connaît une situation intermédiaire. Stimulé par la poussée démographique, le nombre d'actifs progresse alors que l'emploi est pratiquement stable. Cela nourrit un chômage déjà relativement élevé. Toutefois la zone semble avoir particulièrement bénéficié de l'embellie récente sur le marché du travail, le taux de chômage s'installant même depuis un an sous la moyenne régionale.

La mobilité accrue des actifs décroïsonne les marchés locaux du travail. Les échanges d'actifs entre zones d'emploi s'intensifient. Dans les franges, l'exportation de main d'œuvre s'accroît, réduisant par là même les tensions locales.

II – UN ESPACE SOUS CONTRAINTES

2.1. LES DESEQUILIBRES ENTRE POPULATION ET EMPLOI

2.1.1. Un espace rythmé par les migrations quotidiennes...

Les franges qui comptent davantage d'actifs résidents que d'emplois se caractérisent ainsi par une fonction de "territoires résidentiels" plus accentuée que celle de pôle d'activité économique. Le tissu productif local n'offre que 86,5 emplois pour 100 résidents au travail, alors qu'en région Centre ce rapport est de 98,3%.

En conséquence de cet écart, les déplacements des résidents entre leur domicile et leur travail concernent 27,4% des habitants des franges, soit près du double de ce que l'on observe ailleurs dans la région.

Les deux tiers de ces "migrations" se font, logiquement, vers Ile-de-France. **35 % des résidents des quatre zones d'emploi qui migrent pour leur travail en Ile-de-France le font dans une logique de proximité pour se rendre dans le département voisin.** Ainsi, parmi les actifs qui quittent la zone d'emploi de Chartres, plus du tiers se rend dans les Yvelines, département qui draine à lui seul la moitié des déplacements vers l'Ile-de-France. La situation est analogue dans le Pithiverais où l'Essonne constitue la première destination des migrants. Dans les bassins de Dreux et de Montargis on note également une concentration des flux franciliens sur les départements limitrophes, Yvelines et Seine-et-Marne.

On observe aussi des déplacements à destination de l'Eure pour le bassin Drouais et de l'Yonne pour le Montargois. Ainsi près d'un actif sur trois du canton de La Ferté Vidame se rend en Haute-Normandie, voisine, pour aller travailler et seulement 6% en Ile-de-France. De même le canton de Brézolles est davantage tourné vers l'Eure que vers la région francilienne. A l'autre extrémité des franges, une part significative des résidents des cantons de Courtenay ou de Châteaurenard travaille dans l'Yonne.

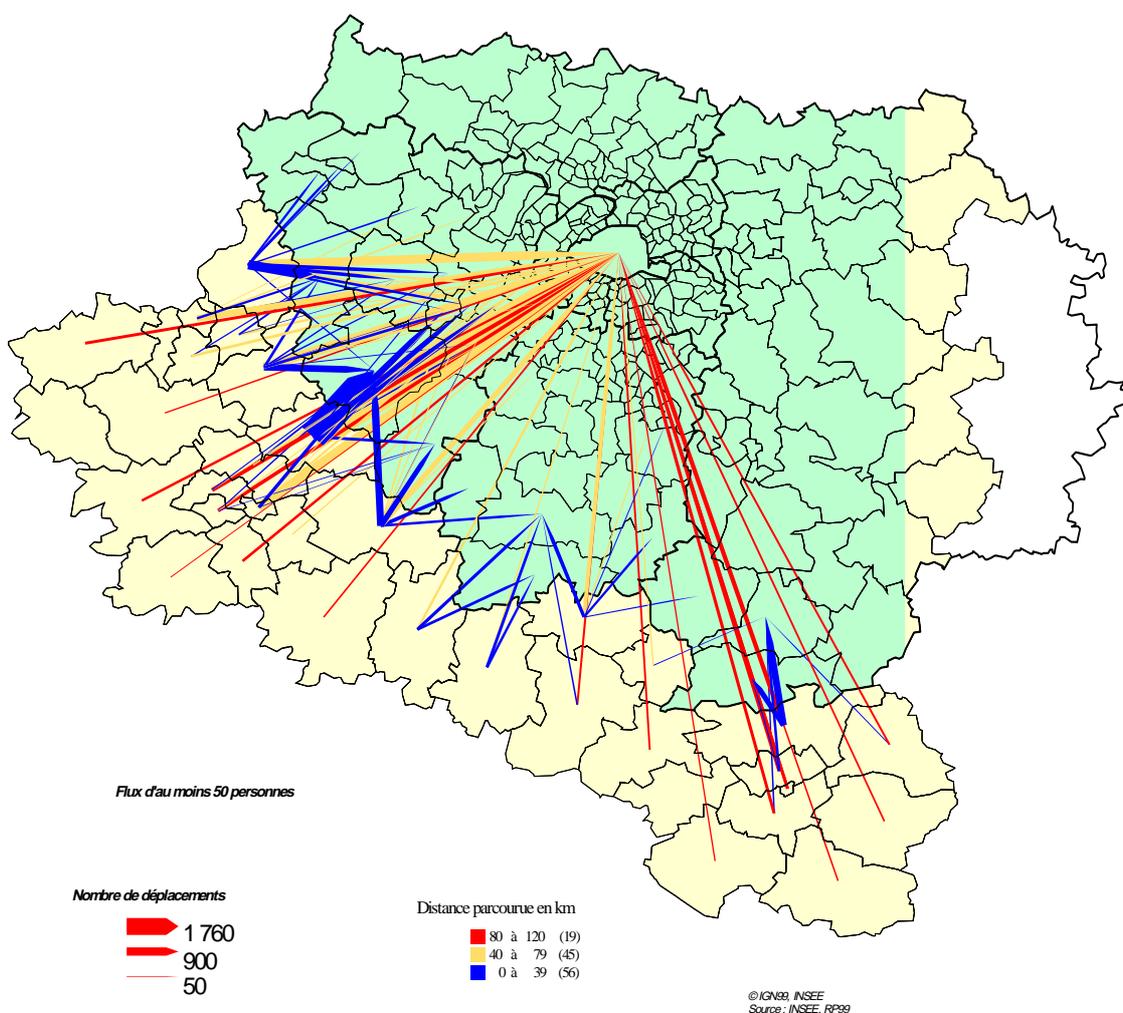
2.1.2. ...accentuées par la proximité de la métropole parisienne...

Mais au-delà de l'effet de bordure, une "aimantation" proprement francilienne est perceptible au travers de deux indicateurs qui témoignent d'une réelle spécificité des franges.

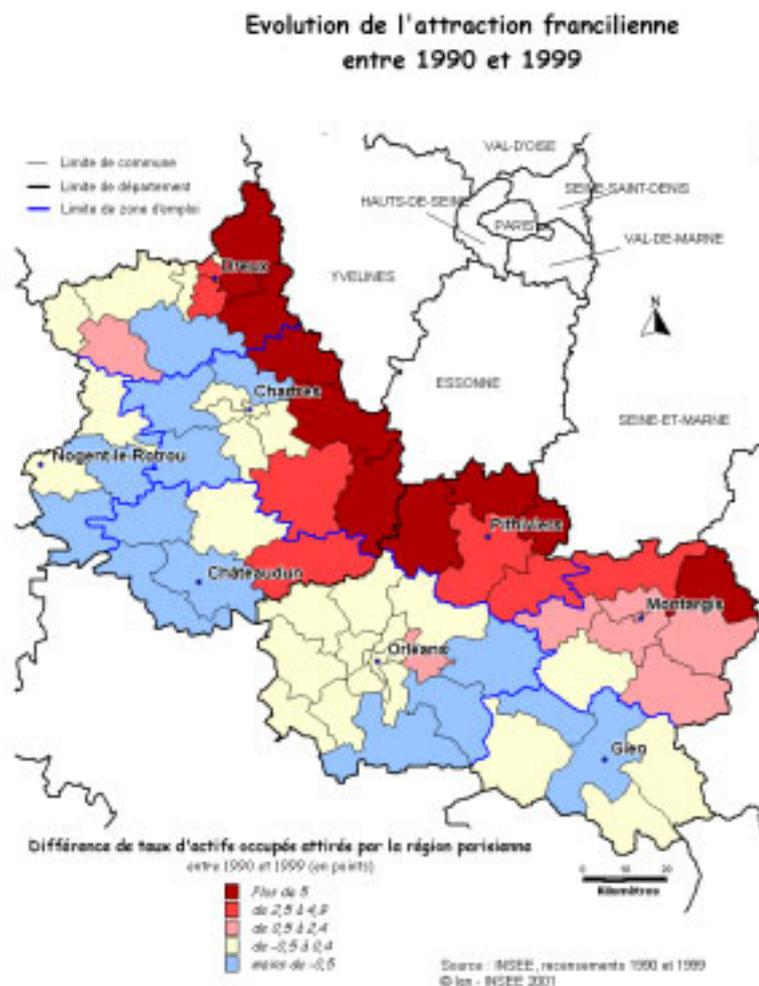
Parmi les migrants hors zone d'emploi, rares sont ceux qui se déplacent dans un autre bassin du département. Ils ne représentent ici qu'un cinquième des flux contre près de la moitié dans le reste de la région. L'identité départementale semble en quelque sorte "éclipsée" par l'attraction francilienne.

Le nombre de migrants qui se rendent en Ile-de-France, ailleurs que dans le département dont ils sont limitrophes – c'est-à-dire en dehors de toute logique de proximité – constitue le second signe de la particularité des franges : ils étaient 18.000 en 1999, représentant le tiers des actifs qui travaillent en dehors de leur zone d'emploi de résidence, à peine moins que ceux qui effectuent des déplacements "de proximité" en région francilienne.

DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DES ACTIFS DES FRANGES FRANCILIENNES EXTERNES :
DE LA REGION CENTRE VERS L'ÎLE-DE-FRANCE



(Source : INSEE, recensement général de la population 1999)



Paradoxalement, alors qu'ils exportent une part de leur main d'œuvre, les territoires des franges offrent plus qu'ailleurs des emplois tenus par des non-résidents, ce qui accentue l'importance des migrations alternantes. **Les territoires des franges apparaissent ainsi relativement peu intégrés vis à vis de l'emploi et largement ouverts sur des marchés du travail " extérieurs ".** Le constat n'est cependant pas homogène sur les quatre zones d'emploi et les degrés d'intégration¹⁰ distinguent différents modes d'organisation du marché du travail.

La zone d'emploi de Montargis est relativement intégrée, du moins présente-t-elle des ratios comparables à la moyenne régionale : quatre actifs sur cinq travaillent dans la zone dont les emplois sont pourvus à près de 90% par des résidents. Le niveau zone d'emploi est en revanche le plus petit niveau géographique de cohérence entre offre et demande de travail. Les cantons, dans leur ensemble, sont en effet plutôt peu intégrés. Ici les déplacements domicile-travail sont nombreux, franchissent souvent les frontières cantonales mais rarement celles de la zone d'emploi.

Dans le Pithiverais, l'intégration des cantons est élevée – sensiblement supérieure même à la moyenne régionale – **mais celle de la zone d'emploi est faible**. Les cantons du bassin ont en fait relativement peu d'échanges entre eux. Les personnes qui quittent leur canton de résidence pour aller travailler quittent également le plus souvent la zone d'emploi.

¹⁰ Un indicateur étalonne la correspondance entre emplois et actifs d'un territoire donné. Il vaut 0 si aucun actif résident ne travaille dans la zone, 100 si le nombre d'actifs résidents est égal au nombre d'emplois offerts et que les seconds sont tous occupés par les premiers. Il est égal à $2 \times \text{nombre de " stables " } / (\text{nombre d'emplois} + \text{nombre d'actifs résidents})$.

Même constat pour l'origine des titulaires des emplois ; ils viennent soit du canton même, soit de beaucoup plus loin. Des marchés du travail, très locaux, de dimension cantonale, semblent ainsi coexister avec des marchés de beaucoup plus grande échelle, supra zone d'emploi.

Le nord-ouest des franges présente une configuration encore différente. Les cantons ne constituent nullement des territoires intégrés vis à vis de l'emploi. Près de deux actifs sur trois quittent le leur pour aller travailler et la moitié ou presque des emplois sont tenus par des non-résidents. Les zones d'emploi constituent un premier niveau d'intégration des relations domicile-travail mais une partie importante d'entre elles, et tout spécialement dans le bassin de Dreux, se font avec d'autres territoires, souvent franciliens on l'a vu.

L'évolution au cours de la dernière décennie a conforté certaines des caractéristiques des franges. Le déséquilibre entre actifs résidents et emplois offerts s'est accentué, les premiers augmentant deux fois plus vite que les seconds. L'intégration vis-à-vis de l'emploi des quatre bassins est moindre qu'au début des années 90. C'est là sans doute une tendance générale qui touche également les autres zones d'emploi de la région mais le différentiel avec ces dernières s'est accru. Ainsi la proportion d'actifs travaillant en dehors de leur zone d'emploi de résidence, déjà plus élevée dans les franges en 1990, a progressé de près de 6 points depuis contre 3,6 points dans le reste de la région. Le constat est particulièrement accentué dans le Pithiverais (+ 7,6 points) et le bassin Drouais (+ 9,1 points).

Toutefois, l'ascendance francilienne perd de son intensité si l'on considère que les échanges entre chacune des quatre zones et le reste de leur département se sont renforcés. Les flux correspondants ont progressé sensiblement plus vite que les déplacements vers l'Île-de-France. L'écart est très prononcé pour les deux bassins d'Eure-et-Loir ainsi que dans le Montargois : les migrations qui s'effectuent hors zone d'emploi mais au sein du département ont progressé de 68 % alors que dans le même temps, les flux franciliens augmentaient de 24%. Seul le Pithiverais où les deux destinations ont progressé de manière semblable fait exception à ce constat.

De surcroît, les migrations vers l'Île-de-France évoluent différemment selon qu'elles s'effectuent dans un rayon " de proximité " (vers le département limitrophe) ou qu'elles sont plus lointaines. Les premières ont progressé nettement plus vite que les secondes (44% contre 10% en moyenne pour les quatre bassins des franges). Ce ralentissement relatif de l'attraction francilienne touche davantage les franges d'Eure-et-Loir que celles du Loiret.

2.1.3 ... et la déconnexion entre les profils des emplois et des actifs

Le tissu économique des franges fait appel à **une main d'œuvre très typée**. Echo de la forte industrialisation de ce territoire, **les ouvriers** y tiennent une place importante. Parmi eux les **non qualifiés** sont particulièrement **sur représentés**. Inversement, **les cadres, professions intermédiaires, mais aussi les employés sont proportionnellement peu nombreux**.

Cette tendance générale est particulièrement accusée dans le Pithiverais où les ouvriers occupent plus de 37% des emplois. Le faible niveau de la qualification ouvrière distingue également l'emploi du bassin. La zone de Dreux emploie elle aussi de nombreux ouvriers – un tiers de l'emploi total – mais ici la qualification est plus élevée. Dans le Montargois, la structure de l'emploi est assez comparable à celui du bassin de Pithiviers – " déficit " de cadres et de professions intermédiaires, forte présence d'ouvriers non qualifiés. La distorsion par rapport au profil régional est cependant nettement moins marquée.

Le bassin de Chartres fait exception au sein des franges avec un emploi très voisin de la norme régionale.

La spécificité professionnelle des résidents est moins affirmée que celle des emplois. On retrouve naturellement dans le profil des actifs l'empreinte du tissu économique et notamment l'emprise ouvrière mais de façon sensiblement atténuée. Les actifs de la zone

d'emploi de Pithiviers se distinguent cependant assez nettement par la forte proportion d'ouvriers et l'absence relative de professions "supérieures". **La nette déconnexion entre emplois et actifs** qui caractérise les franges explique ce profil parfois plus "banalisé" des résidents. Elle **pose aussi la question de l'adéquation locale de l'offre à la demande de travail**. Le déséquilibre quantitatif entre l'une et l'autre est plus accentué pour les cadres et professions intermédiaires qu'il ne l'est pour les ouvriers. Le décalage est particulièrement net dans les franges d'Eure-et-Loir où, pour quatre cadres résidents, le tissu économique offre à peine plus de trois postes correspondants. Pour les ouvriers et spécialement pour les non qualifiés on est beaucoup plus proche de l'équilibre. Dans le Pithiverais, on recense même autant d'ouvriers non qualifiés que d'emplois de ce type.

Pour autant, **les emplois de cadres ou professions intermédiaires ne sont pas tous occupés par des résidents, loin s'en faut. Au contraire, leurs titulaires sont très fréquemment étrangers au bassin d'emploi où ils sont basés** : 42% pour les emplois de cadres dans le Pithiverais, 38% dans le bassin de Dreux . Dans le Montargois les importations de main d'œuvre supérieure sont moindres mais restent néanmoins supérieures à celles relevées dans le reste de la région.

Parallèlement, les professions supérieures résidentes "s'exportent" massivement. Dans les franges, 4 cadres sur 10 travaillent dans un autre bassin que celui où ils résident, deux fois la proportion mesurée ailleurs dans la région. Les migrations vers le cœur de l'Île-de-France – Paris ou la petite couronne – se distinguent : elles concernent essentiellement les cadres et très peu les ouvriers.

La fonction résidentielle des franges est très développée. Les quatre bassins hébergent sensiblement plus d'actifs qu'ils ne comptent d'emplois. Le déséquilibre est plus net dans la partie située en Eure-et-Loir que dans celle du Loiret. Ils sont peu intégrés vis à vis de l'emploi et très ouverts aux marchés du travail extérieurs. Les actifs travaillent souvent en dehors de leur bassin de résidence et les emplois sont fréquemment occupés par des non-résidents. L'organisation territoriale de l'emploi les tourne nettement vers l'Ile-de-France où nombre d'actifs occupent un emploi. Durant la dernière décennie, l'attraction francilienne se développe davantage par des relations de proximité que par l'influence des grands centres économiques de la capitale ou sa petite couronne.

2.2. UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS PUBLICS EN RETARD SUR LA PROGRESSION DE LA POPULATION

Dans leur ensemble, les franges présentent une offre d'équipements et de services à la population en retrait par rapport aux territoires qui les environnent. Ce constat global est cependant à nuancer en distinguant, d'une part, les différentes gammes d'équipement et, d'autre part, des zones qui semblent mieux loties que d'autres. Ainsi la partie centrale des franges franciliennes de la région Centre, allant de l'est de Chartres jusqu'aux cantons de Malesherbes et Pithiviers – c'est-à-dire les cantons de Voves, Auneau, Janville et Outarville – connaît un sous-équipement dans tous les domaines (enseignement scolaire, sport, culture, accueil de la petite enfance ou services aux personnes âgées). Mis en perspective par un zoom un peu plus large, ce retard semble concerner une zone étendue au nord – côté Ile-de-France – aux cantons de Méréville, Dourdan, Etampes, St Arnoult et Etréchy, et au sud, en région Centre, à ceux d'Orgères-en-Beauce, Patay, voire Bonneval. Plus à l'écart des centres urbains, cette zone ne concentre toutefois qu'une faible partie de la population des franges.

2.2.1. Une offre de formation professionnelle initiale déficitaire au nord-ouest

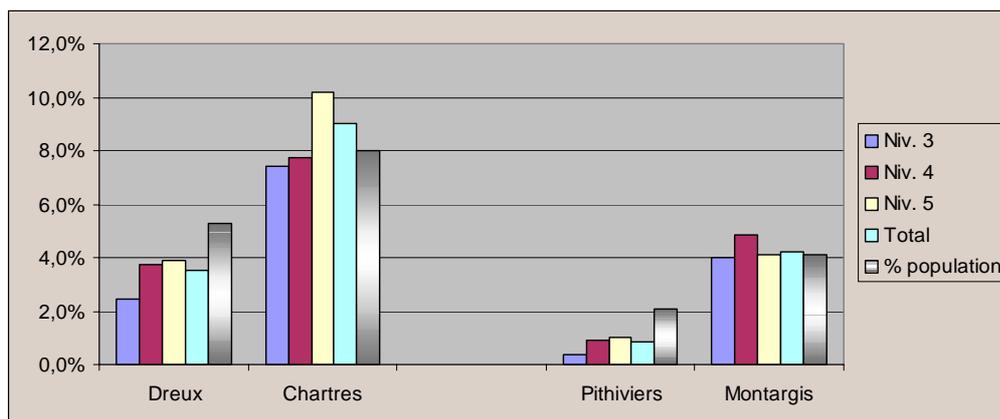
Les équipements d'enseignement scolaire, écoles maternelles et primaires, sont moins nombreux dans les territoires des franges de la région Centre que dans les territoires limitrophes, en Ile-de-France ou dans les zones d'Orléans et de Gien qui disposent d'un maillage plus serré.

Au-delà de la partie centrale des franges, le Pithiverais apparaît être le bassin le moins équipé. Ainsi, à l'exception du canton même de Pithiviers, le tiers environ de la population vit dans une commune dépourvue d'école.

Mais par ailleurs, alors que les bassins d'emploi de Dreux, Chartres, Pithiviers et Montargis regroupent près de 60 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans (59 392 au recensement de 1999) soit 19,5% de la population régionale pour cette tranche d'âge, **l'offre de formation professionnelle** des territoires des franges pour les niveaux V à III correspond à 17,6% de l'offre régionale avec 6 179 places¹¹.

Ce différentiel, peu important pour les formations de niveau V, s'accroît au fur et à mesure que le degré de qualification des formations s'élève, de 2 points au niveau IV pour atteindre 5 points au niveau III (DUT, BTS).

¹¹ L'offre de formation professionnelle est partagée entre l'Education Nationale (49%), les Centres de Formations d'Apprentis (21%), le ministère de l'Agriculture (17%), les établissements privés sous contrat (10%) et l'Université (3%).

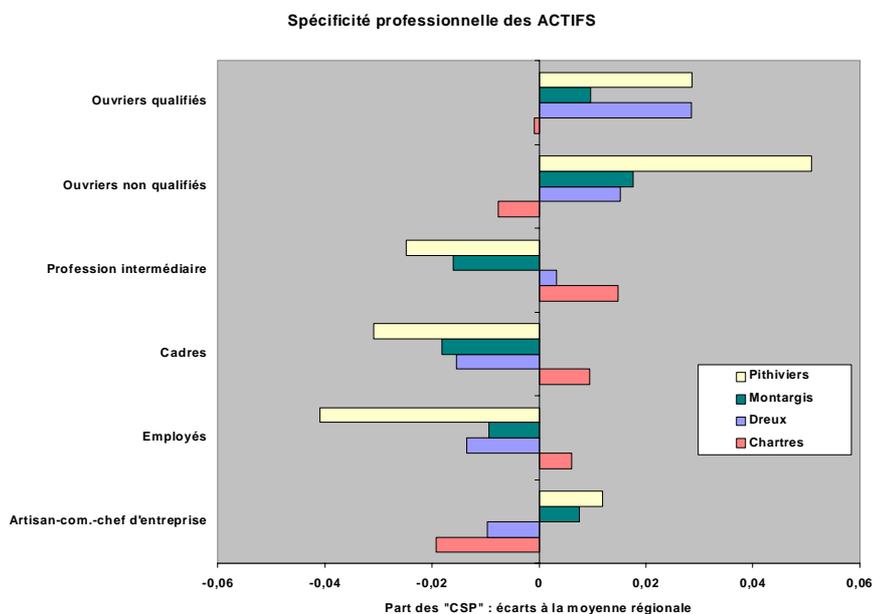
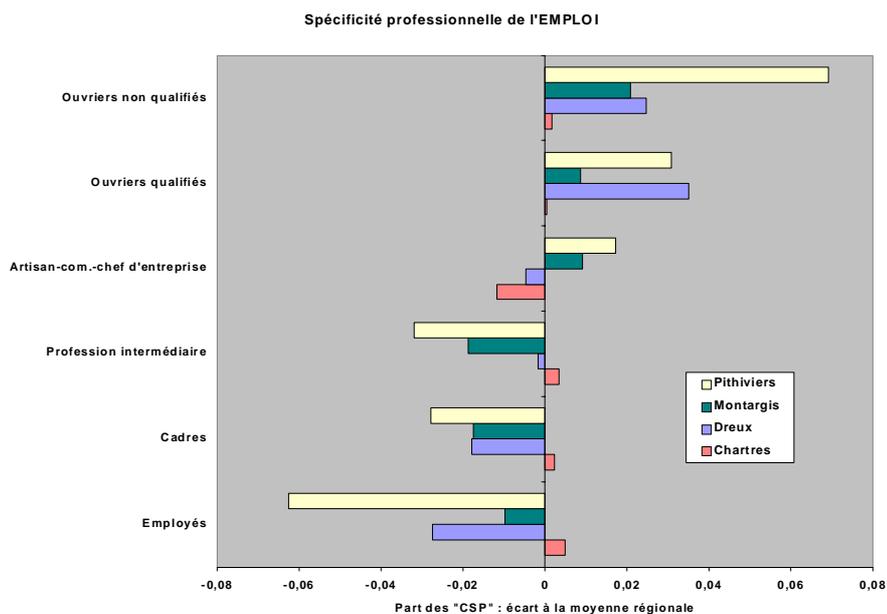


(Source : Education nationale)

Toutefois, la situation est contrastée selon les bassins d'emploi. Si Chartres et Montargis présentent une offre à peu près équivalente à leur poids démographique, en revanche la situation de Dreux est très défavorable (différentiel de 1,8 point sur Dreux et plus précisément de 3 pour le niveau 3).

La situation est plus délicate à apprécier sur le bassin d'emploi de Pithiviers dans la mesure où il est répondu aux besoins de formations, pour partie, à partir de l'offre orléanaise.

Dans le secteur des formations aux métiers de l'industrie qui représentent une part très importante de l'emploi local, le déficit d'offre de formation concerne également le bassin d'emploi de Chartres et, partant, l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir. En effet, bien que ce département totalise 17,4% des emplois industriels, la part de l'offre de formation industrie n'y représente que 13,5% de l'offre régionale industrie alors que dans le même temps, la population des 15-24 ans atteint 16,7% de la population régionale de cette tranche d'âge.



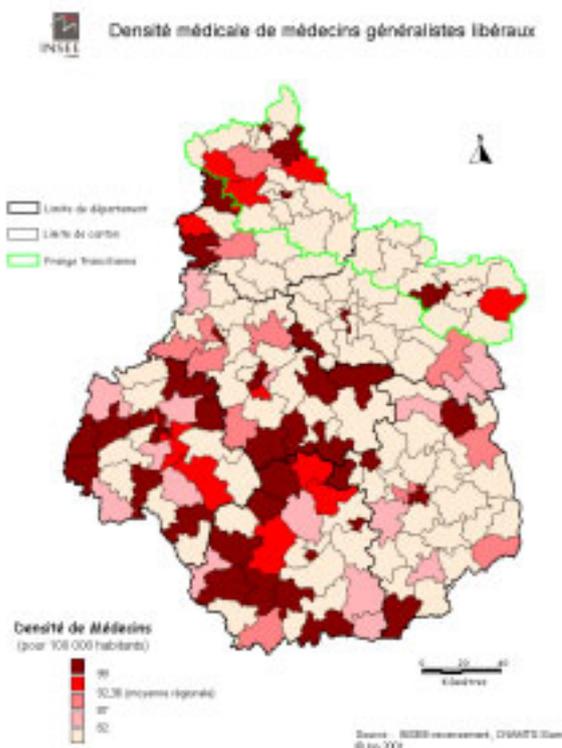
Et par ailleurs, le déficit global de l'offre de formation professionnelle à Dreux, tel qu'il ressort d'un rapprochement entre offre de formation et population est amplifié par un poids relatif de l'industrie plus important dans l'Eure-et-Loir.

2.2.2. Peu de professionnels de santé, pas assez de places d'accueil pour la petite enfance

L'offre sanitaire et sociale, diverse, est organisée pour répondre à des besoins de mieux en mieux ciblés. Dans le domaine médico-social (services dédiés aux handicapés, jeunes ou adultes ; structures d'accueil pour personnes âgées), la région Centre dispose d'un équipement d'une densité conforme à la moyenne nationale. Les disparités, quand elles existent, ne sont pas aussi importantes que dans les domaines de l'offre de soins de ville ou hospitalière ou les services d'accueil, en particulier pour la petite enfance.

En matière d'offre de services sanitaires, la région Centre est largement déficitaire pour ce qui concerne l'offre de soins de ville, quelle que soit la profession sanitaire. Les densités de médecins libéraux (généralistes et spécialistes), infirmiers et masseurs kinésithérapeutes sont respectivement de 161, 67 et 54 pour 100 000 habitants pour la région contre 208, 98 et 71 pour la France entière. De même, le sous équipement de la Région Centre en infirmiers - libéraux et salariés confondus - est particulièrement criant. Avec une densité totale de 480 infirmiers contre 679 pour 100 000 hab. pour la France entière, la Région Centre occupe la dernière place des régions françaises, loin derrière le Nord-Pas-de-Calais, avant dernier du classement avec une densité de 545 infirmiers pour 100 000 habitants.

Dans ce contexte, les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir enregistrent des densités souvent plus faibles encore, à l'exception du nombre de masseurs kinésithérapeutes installés dans le Loiret (58) où la densité est légèrement supérieure à la moyenne régionale (54), tout en restant inférieure à celle observée France entière (71).



Les densités globales (généralistes et spécialistes) dans les franges par rapport à la population totale restent très inférieures au reste des départements: 13 points de moins dans l'Eure-et-Loir et 8 dans le Loiret. Cet écart est maximum pour les spécialistes qui ouvrent presque exclusivement leur cabinet en centre ville: respectivement 27 et 38 points inférieurs aux densités observées dans le reste des départements, hors ville centre.

Les déséquilibres se répartissent de façons différentes selon les professions dans les 2 départements. Ainsi, pour les masseurs kinésithérapeutes, les bassins d'emploi qui composent les franges franciliennes du Loiret sont déficitaires de 16 points, alors que l'on n'observe pas d'écart significatif dans l'Eure-et-Loir. Pour les infirmiers, c'est l'Eure-et-Loir qui est très largement déficitaire (-23), alors que les densités des franges franciliennes et de l'ensemble du département du Loiret sont équilibrées.

L'analyse des causes des disparités de la densité de médecins et de services médicaux, rapportée à la population, dans les franges et entre les franges franciliennes et le reste des départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir, est délicate. En particulier, l'importance de la demande adressée aux professions de santé, sans doute corrélée à l'âge moyen de la population, explique que des différences importantes puissent exister.

Pour autant, l'écart à la moyenne paraît être particulièrement important dans les bassins d'emplois concernés, sans qu'une explication satisfaisante puisse être apportée.

Deux facteurs semblent toutefois se conjuguer : une spécificité de la population des franges, majoritairement composée d'actifs, souvent migrants alternants, vraisemblablement moins consommateurs de soins, d'une part ; un fort tropisme des professionnels de santé en faveur des zones urbaines, d'autre part.

L'offre de soins hospitaliers (disciplines de court séjour, soins de suite et de réadaptation et psychiatrie), pour laquelle la région Centre dispose d'un taux d'équipement légèrement inférieur à la moyenne nationale¹², ne révèle pas, sur le territoire des franges, de déséquilibres plus accentués. En particulier, les cantons de Chartres et de Dreux paraissent être normalement pourvus pour répondre à la demande de soins dans les disciplines de court séjour et de soins de suite.

En chirurgie, la situation du bassin d'emploi de Pithiviers est singulière. Cette activité s'exerce désormais sur le site du centre hospitalier d'Etampes (Essonne) avec lequel l'établissement de Pithiviers est lié dans le cadre d'un syndicat inter-hospitalier. Toutefois, la prise en charge médicale des patients préalable à l'hospitalisation programmée est réalisée à Pithiviers.

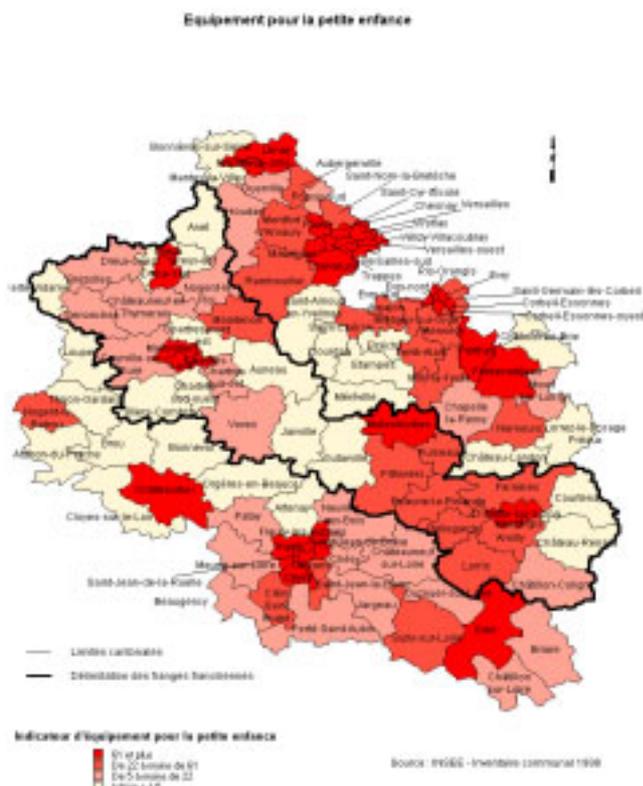
En psychiatrie, il convient de souligner l'absence d'une offre de soins appropriée aux pratiques addictives, toxicomanies et alcoolisme notamment, ainsi qu'au jeune public, enfants et adolescents pour lesquels il n'existe pas, dans le Pithiverais notamment, de place d'hospitalisation.

En matière d'équipements d'accueil pour la petite enfance, crèches (collectives, familiales ou parentales) ou haltes-garderie, la région Centre présente un taux d'équipement de 40 places pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années, largement inférieur au taux national qui s'établit à 66.

Dans l'Eure-et-Loir, et spécialement dans la zone d'emploi de Chartres, le niveau d'équipement est particulièrement faible. A l'exception du canton de Maintenon et des zones urbaines de Dreux et Chartres, ces services d'accueil sont extrêmement rares, voire inexistantes.

Le nord du Loiret est nettement mieux pourvu de ce point de vue. Hormis l'extrême est – cantons de Courtenay, Châteaurenard et Châtillon-Coligny – cette zone est en effet mieux équipée, y compris au regard de son environnement immédiat, bassins d'Orléans et Gien au sud, Ile-de-France au nord.

¹² Le taux d'équipement en court séjour, mesuré par le nombre de lits et places installés rapportés à la population, fait apparaître les indices suivants : médecine 1,92 lit pour 100 000 hab. contre 2,24 au niveau national ; chirurgie 1,61 lit pour 100 000 hab. contre 1,91 au niveau national ; gynécologie obstétrique 0,39 lit pour 100 000 hab. contre 2,24 au niveau national.



Mais cela contraste aussi avec les besoins potentiels d'une population fortement active et au sein de laquelle la bi-activité est largement répandue. La scolarisation plus ou moins précoce est sans doute un élément d'explication. Dans les bassins de Dreux et de Chartres, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est beaucoup plus élevé que dans ceux de Montargis ou Pithiviers (24,4% contre 17,3%). L'opposition ne concerne du reste pas spécifiquement les franges mais vaut globalement pour les départements : dans l'Eure-et-Loir, 28,3% des enfants de 3 ans sont scolarisés contre 18% seulement dans le Loiret.

2.2.3. Une offre de loisirs parfois éloignée du lieu de résidence

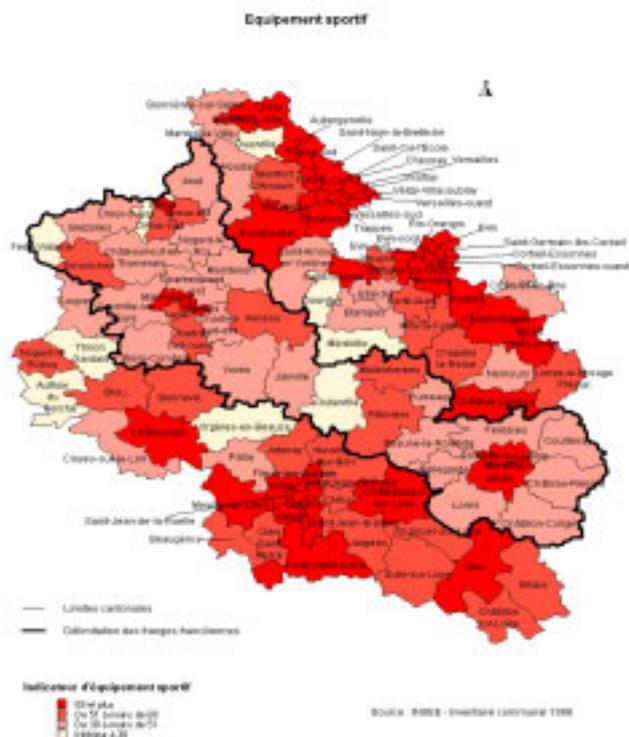
Le sport constitue un troisième domaine pour lequel l'équipement des franges apparaît un peu en retrait par rapport aux territoires environnants. Si les réponses aux besoins sont assurées pour les activités les plus traditionnelles, tant en Eure-et-Loir que dans le Loiret, l'offre de loisirs, tant sportifs que de jeunesse, est trop peu diversifiée. En particulier, les zones les plus rurales sont parfois très éloignées des équipements jugés structurants, lorsqu'ils existent et elles souffrent d'une capacité à les faire vivre.

En effet, la couverture des besoins par l'accès à une association sportive n'est assurée que pour 29 % de la population dans les cantons de la Ferté Vidame, Châteauneuf-en-Thymerais et Voves pour l'Eure et Loir, Outarville, Puiseaux, Beaune la Rolande, et Bellegarde pour le Loiret. Dans les cantons proches des 4 zones d'emploi (Dreux, Chartres, Pithiviers et Montargis), ce pourcentage atteint 95%.

L'offre des associations paraît être étroitement corrélée à la densité de population des cantons tant il est vrai que l'animation de ces structures repose en grande partie sur des bénévoles et que le fonctionnement continu des associations sportives nécessite un nombre minimum d'adhérents.

Parmi les disciplines les plus représentées, on relève le football, les activités équestres, toutes les disciplines offertes par les associations affiliées à l'éducation physique et

gymnastique volontaire et à l'entraînement physique dans le monde moderne, particulièrement actives en milieu rural. En revanche, l'accès à des activités plus "sophistiquées" (aviron, tir à l'arc...) n'est parfois possible qu'en parcourant vingt à trente kilomètres pour se rapprocher des pôles d'emploi.

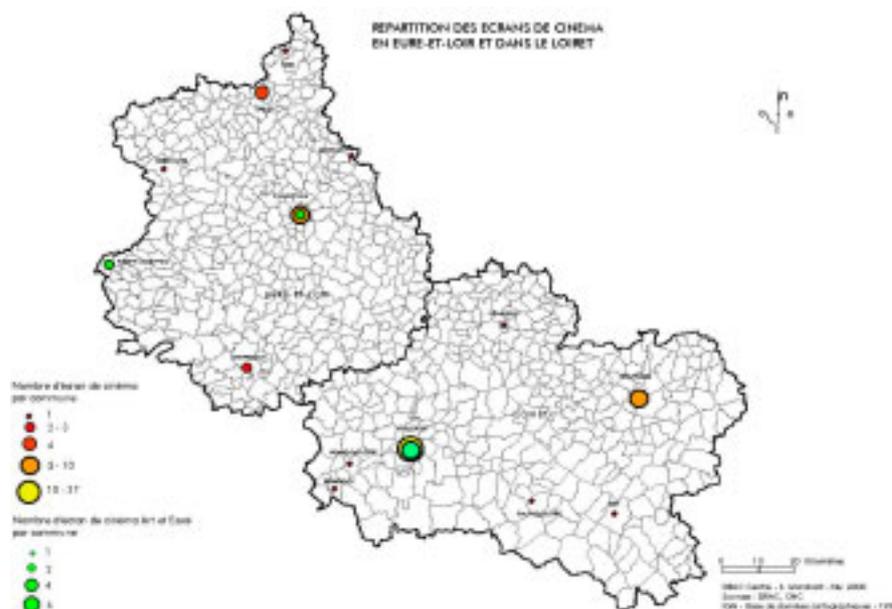


Si le taux d'encadrement par des professionnels diplômés (du type brevet d'état d'éducateur sportif) est relativement élevé, la répartition sur l'ensemble des franges montre de réelles disparités, avec un pourcentage plus élevé au centre des zones d'emploi. A titre d'exemple, dans l'arrondissement de Chartres, on dénombre 68 éducateurs déclarés à Chartres, pour seulement 3 dans le canton de Janville ; ou bien encore 35 éducateurs à Dreux pour 6 seulement dans le canton de Brézolles ; dans le Loiret, on recense 19 éducateurs à Chalette-sur-Loing mais 4 seulement dans le canton d'Outarville. La forte concentration de l'encadrement professionnel dans les villes se double, en milieu rural notamment, d'un taux d'encadrement bénévole important sans lequel la vie associative ne pourrait vivre.

Toutefois, un certain nombre d'équipements de type terrains de grands jeux (football par exemple) sont sous utilisés ou laissés à l'abandon par manque d'animation associative.

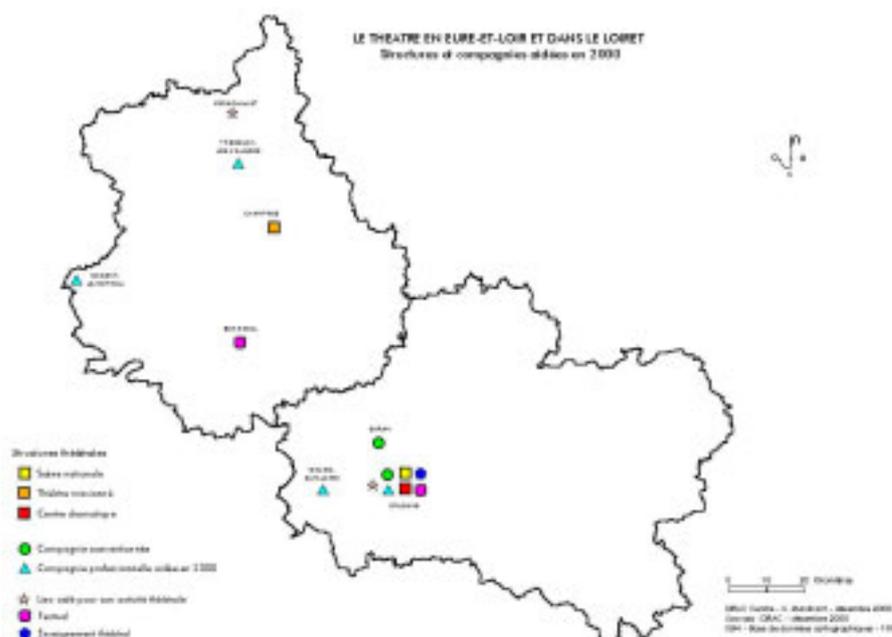
2.2.4. Un déficit d'équipements à vocation culturelle

Lorsqu'elles résident en-dehors des aires urbaines de Chartres, Dreux et Montargis, les populations ont rarement accès, à proximité de chez elles, à des équipements tels qu'un cinéma, une école de musique, une bibliothèque ou une salle de spectacle.



Cette situation tranche nettement avec celle observée plus à l'intérieur de la région, dans les zones d'Orléans et de Gien notamment, ou, en Ile-de-France, dans les Yvelines. Rarement desservis sur place (la commune de résidence n'est pas dotée des services ou structures correspondantes), les habitants sont en outre souvent éloignés de ces équipements : le cinéma est ainsi à plus de 20 kilomètres dans nombre de cantons des franges, la salle de spectacle plus loin encore.

Tous équipements à vocation culturelle confondus, l'arc formé par les cinq pays des franges présente un espace sans équipement en Beauce et, dans une moindre mesure, en Pithiverais.



Ainsi, l'accès à la formation, aux services de santé, aux sports, à la culture, mesuré par la proximité et l'accessibilité des équipements, est moins aisé dans l'ensemble des territoires des franges. En dehors des quelques villes qui présentent une offre complète de services à la population, ce territoire illustre le déséquilibre entre la croissance de la population et la capacité et le niveau et la diversité des équipements et des services.

Il serait sans doute aventureux d'établir une relation de causalité entre ces constats et l'importance du "turn-over" des populations qui résident dans ces territoires où la composition sociologique des populations résidentes.

Pour autant, si la volonté de retenir durablement les populations et de fixer les activités sur le territoire où elles résident peut constituer une orientation de développement, l'attractivité des territoires des franges, au-delà de l'avantage comparatif indénié qui représente le moindre coût de l'espace qu'ils offrent, résidera de plus en plus dans sa capacité à améliorer une offre de services pour la porter à un niveau plus attractif pour des populations nouvelles.

2.3. LA CROISSANCE ATTENDUE DE LA POPULATION

Les projections démographiques établies par l'INSEE laissent à penser que les franges connaîtraient – si les tendances passées se poursuivent – une dynamique sensiblement plus soutenue que celle de la région. D'ici 2030, la population de ce territoire augmenterait de plus de 100.000 habitants, soit une progression d'environ 22% (9,3% pour l'ensemble de la région). **Près de la moitié de l'accroissement de la population régionale proviendrait ainsi des franges.** Pour les zones de Chartres et Pithiviers, la hausse serait plus nette encore, +25%, le Montargois et la zone d'emploi de Dreux progressant d'environ 17%.

A l'instar de l'ensemble de la région, cette dynamique démographique s'accompagnerait d'un vieillissement de la population. Si les jeunes - les moins de 20 ans - sont aujourd'hui encore nettement plus nombreux dans les franges que les plus de 60 ans, le rapport s'inverserait peu après 2010 et en 2030, on ne compterait plus que deux personnes de moins de 20 ans pour trois de plus de 60. Ce vieillissement serait toutefois moins rapide dans le Pithiverais que dans le reste des franges. La zone de Dreux perdrait son statut de " plus jeune des zones d'emploi " au profit de celle d'Orléans mais la population des franges resterait sensiblement plus jeune que dans le reste de la région.

Quels que soient les scénarios envisagés par l'INSEE, les tendances projetées sur les années prochaines se traduisent par une augmentation de l'âge moyen de la population. Il atteindrait 46 ans en région Centre en 2030, contre 44 ans pour l'ensemble de la France. Cette progression plus vive de l'âge moyen génèrera des demandes de prestations et de services qui nécessiteront vraisemblablement la résorption des déséquilibres actuels.

Dans le même temps, la population des franges devrait continuer de croître, sous l'effet, notamment, de l'apport migratoire de l'Ile-de-France. Le mouvement résidentiel vers ce territoire de la région Centre devrait donc se poursuivre, avec, au moins dans les années prochaines, des populations aux caractéristiques voisines, en particulier de jeunesse et d'activité, de celles que ces zones ont accueilli au cours des dix dernières années. Les besoins de ces populations, en terme de déplacement, de services, de loisirs, ou d'emploi local se feront encore plus pressants et mettront davantage en évidence les limites de l'offre existante.

Pour y faire face, les collectivités locales devront être aidées : financièrement sans doute, même si elles peuvent solliciter davantage les ressources potentielles dont elles disposent, mais aussi, et surtout, techniquement, pour préparer cette évolution qui prolonge une tendance lourde de leur développement.

Le retour à l'équilibre de ces territoires dépendra de la capacité des collectivités à organiser la croissance attendue, en privilégiant les moyens d'un enracinement de la population résidente et d'une identification plus importante à la région Centre. La capacité d'anticipation des villes moyennes sera de ce point de vue déterminante. Elle pourra être accompagnée et relayée en prenant appui sur les pays.

